

# ATTESTATION D'EXÉCUTION DU PLAN DE FORMATION ET DE LA CONVENTION DE STAGE

BARREAU DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK

68, rue Avonlea  
Fredericton, (NB)  
E3C 1N8



## Formule 6

Veuillez remplir et remettre la présente formule ainsi que les formules 7 et 8 à la Directrice des admissions à la fin du stage ou au moment indiqué par le Barreau.

### PARTIE A: RENSEIGNEMENTS SUR LE STAGE

#### 1. Stagiaire:

Nom:	Prénom:
------	---------

#### 2. Période de stage:

Début:	Fin:
--------	------

3. Nombres de mois effectués à ce jour, **y compris** les périodes du cours de préparation au barreau et des examens d'admission au barreau.

--

#### 4. Directeur du stage:

Nom:	Prénom:
Nom du cabinet ou le stagiaire a complété son stage:	

*\*Veuillez fournir en annexe, s'il y a lieu, tout renseignement supplémentaire.*

### PARTIE B: ATTESTATION

Je soussigné, \_\_\_\_\_, atteste ce qui suit:

**Directeur de stage**

- 1) J'ai pu observer la bonne moralité et la conduite modérée du postulant durant la durée du stage et je crois qu'il mérite d'être recommandé à l'admission au Barreau du Nouveau-Brunswick.
- 2) Le *Plan de formation* (formule 4) déposé auprès du Barreau du Nouveau-Brunswick au début du stage a été exécuté de façon satisfaisante et le postulant a montré qu'il avait une connaissance acceptable des domaines d'exercice et des aptitudes raisonnables dans les domaines d'aptitudes comme l'exigent le Plan de formation et la *Loi de 1996 sur le Barreau*. Une *évaluation du plan de formation* (formule 5) a déjà été déposée auprès du Barreau.
- 3) J'ai consulté avec \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_, directeur(s) adjoint(s) du stage nommé dans le *Plan de formation*, et il m'a confirmé que les domaines d'exercice qui relevaient de sa surveillance ont été étudiés de façon satisfaisante. (*Supprimer si la clause est inutile*)

### POUR L'UTILISATION DU BARREAU SEULEMENT

Reçu : \_\_\_\_\_ Démarches nécessaires: \_\_\_\_\_  
Approuvé : \_\_\_\_\_

4) Le stagiaire a exécuté de façon satisfaisante la Convention de stage.

Le postulant a terminé la période de service que prévoit la Convention de stage et remplit les conditions d'admission/de réadmission au Barreau du Nouveau-Brunswick.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

---

**Directeur de Stage**

---

**Stagiaire**